



cerexagri

United Phosphorus Ltd

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

PRODUIT :

ISO FAR

Page :1/4

N°: 023-03

Version : 2

Date : 28/09/2009

Annule et remplace : 18/01/2008

1 IDENTIFICATION DU PRODUIT & DE LA SOCIETE

NOM COMMERCIAL	ISO FAR
TYPE DE PRODUIT ET USAGE	HERBICIDE
DISTRIBUTEUR	Cerexagri s.a.s. 1, rue des Frères Lumière, BP9, 78373 PLAISIR Cedex (France) TEL.(33)1.30.81.73.00-TELEX 696 023-FAX (33)1.30.81.72.50
N° DE TELEPHONE D'APPEL D'URGENCE	CARECHEM24 INTERNATIONAL : +44 208 762 8322

2 IDENTIFICATION DES DANGERS

PRINCIPAUX DANGERS

Effets dangereux pour la santé	Effet cancérogène suspecté - preuves insuffisantes.
Effets dangereux pour l'environnement	Très toxique pour les organismes aquatiques. Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

3 COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

IDENTIFICATION DE LA PREPARATION

Type de formulation	SC - suspension concentrée
Matière(s) active(s)	ISOPROTURON (500 g/l)
Numéro CAS	34123-59-6
Numéro EINECS	251-835-4
Classification CE	ISOPROTURON : N, Xn ; R40, R50/53 (Dir. 67/548/CEE 29ème ATP)
Autre(s) substance(s) dangereuse(s)	ETHYLENE-GLYCOL (1-10%) : Xn ; R22

4 PREMIERS SECOURS

INHALATION	Amener la victime à l'air libre. Appeler un médecin.
CONTACT AVEC LA PEAU	Laver immédiatement et abondamment à l'eau et au savon. Consulter immédiatement un médecin.
CONTACT AVEC LES YEUX	Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau. Si l'irritation persiste, consulter un spécialiste.
INGESTION	Consulter rapidement un médecin.
INSTRUCTIONS POUR LE MEDECIN	Traiter symptomatiquement, pas d'antidote spécifique.

5 MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

-	Sous forme d'émulsion dans l'eau, le risque de feu est hautement improbable. Utiliser les moyens adéquats pour combattre les incendies avoisinants.
---	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

6 MESURES EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

PRECAUTIONS INDIVIDUELLES	Evacuer le personnel non nécessaire et non équipé de protection individuelle. Eviter le contact avec la peau.
PRECAUTIONS POUR L'ENVIRONNEMENT	Arrêter la fuite éventuelle. Ne pas jeter dans les eaux naturelles ni les égouts.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

PRODUIT :

ISO FAR

Page :2/4

N°: 023-03

Version : 2

Date : 28/09/2009

Annule et remplace : 18/01/2008

METHODES DE NETTOYAGE

Absorber le produit avec du sable, de la sciure ou des matériaux inertes.
Endiguer puis récupérer à l'aide de moyens physiques.

7 MANIPULATION ET STOCKAGE

MANIPULATION

Manipuler le récipient bien fermé.
Porter un vêtement de protection approprié.

8 CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

MESURES TECHNIQUES

Prévoir un renouvellement d'air et/ou une aspiration suffisante dans les ateliers.

PROTECTION INDIVIDUELLE

Protection de la peau

Vêtements de protection appropriés.
Porter des gants appropriés.

Protection des yeux

Lunettes de sécurité.

MESURES D'HYGIENE

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.
Changer de vêtements dès qu'ils sont imprégnés de produit.

9 PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

ETAT PHYSIQUE A 20°C

Liquide

COULEUR

Blanc cassé.

ODEUR

Caractéristique.

MASSE VOLUMIQUE

1,06 - 1,15 g/cm³

SOLUBILITE DANS L'EAU

Miscible

pH (produit concentré)

7 - 8

10 STABILITE ET REACTIVITE

CONDITIONS A EVITER

Eviter les températures extrêmement élevées ou extrêmement basses.

STABILITE

Stable dans les conditions normales de stockage.

Matières à éviter

Evitez le contact avec des acides forts.
Evitez le contact avec des bases fortes.

PRODUITS DE DECOMPOSITION

DANGEREUX

Oxydes de carbone
Oxydes d'azote

11 INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

TOXICITE AIGUE

Pas de donnée sur la formulation

12 INFORMATIONS ECOLOGIQUES

TOXICITE AQUATIQUE

Toxicité aiguë

Pas de donnée sur la formulation

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

PRODUIT :

ISO FAR

Page :3/4

N°: 023-03

Version : 2

Date : 28/09/2009

Annule et remplace : 18/01/2008

13 CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

ELIMINATION DES DECHETS	Eliminer le produit dans un centre de collecte et de traitement des déchets chimiques, selon les réglementations locales/nationales en vigueur.
ELIMINATION DES EMBALLAGES	Ne pas réemployer, abandonner ou brûler les emballages vides. Eliminer les récipients contaminés dans un centre de collecte et de recyclage, selon les réglementations locales/nationales en vigueur.

14 INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

RID/ADR	Classe 9 ; Groupe d'emballage III ; Etiquette 9
Désignation de transport terrestre (ADR)	MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.(ISOPROTURON), 9, UN 3082, III
Code IMO-IMDG	Classe 9 : étiquette 9 + marque "Polluant marin" Groupe d'emballage III
OACI/IATA	Classe 9 - groupe d'emb. III - étiquette 9 - Packing instruction 914

15 INFORMATIONS REGLEMENTAIRES (*)

FRANCE Homologation n° 2000456

CLASSEMENT SELON DECISION D'HOMOLOGATION DU MINISTERE DE L'AGRICULTURE

REGLEMENTATION ICPE :	Rubrique 1172 (selon décret n°2005-989 du 10 août 2005)
Symbole(s)	N : Dangereux pour l'environnement Xn : Nocif
Phrases de risque	R 40 :Effet cancérogène suspecté - preuves insuffisantes. R 50/53 : Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
Conseils de prudence	S 2 :Conserver hors de la portée des enfants. S 13 :Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux. S 20/21 :Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. S29/35 :Ne pas jeter les résidus à l'égout; ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes les précautions d'usage. S 37 :Porter des gants appropriés. S 49 :Conserver uniquement dans le récipient d'origine.

16 AUTRES INFORMATIONS

DELAI DE RE-RENTREE : Selon l'avis émis par la Commission d'Etude de la Toxicité en date du 17 décembre 2003, en matière de protection des travailleurs, les délais de ré-entrée suivants sur les parcelles traitées sont recommandés:

- Cultures à l'extérieur de locaux : délai minimum de 6 heures après la fin de la pulvérisation
- Cultures à l'intérieur de locaux : délai minimum de 8 heures après la fin de la pulvérisation

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

PRODUIT :

ISO FAR

Page :4/4

N°: 023-03

Version : 2

Date : 28/09/2009

Annule et remplace : 18/01/2008

Libellé des phrases R

-

et après ventilation des locaux.

- Préparations comportant au moins une des phrases de risques suivantes : R 36, R 41, R 38, R 34, R 35 : délai minimum de 24 heures après la fin de la pulvérisation.

Préparations comportant au moins une des phrases de risques suivantes : R 42, R 43 : délai minimum de 48 heures après la fin de la pulvérisation.

R 22 : Nocif en cas d'ingestion.

Les renseignements contenus dans ce document sont donnés dans l'état actuel de nos connaissances à la date de publication.

Ils concernent le PRODUIT EN L'ETAT. En cas de formulation ou de mélange, s'assurer qu'aucun danger nouveau ne puisse apparaître.

L'attention des utilisateurs est attirée sur les risques éventuellement encourus lorsque ce produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est destiné.

Cette fiche ne doit être utilisée et reproduite qu'à des fins de prévention et de sécurité.

Il est de la responsabilité du détenteur du produit de transmettre cette fiche de données de sécurité à toute personne qui pourrait entrer en contact avec le produit.

Pour les usages et doses d'emploi homologués, se référer aux informations indiquées sur l'emballage.

Fin du document.

Nombre de pages :4